

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 juin 2024	N° 2024-287

Convocation du 31 mai 2024

Aujourd'hui vendredi 7 juin 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jérôme PEScina, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Camille CHOPLIN à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 7 juin 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Ouest Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Ouest	N° 2024-287

**PAREMPUYRE - Rue de Macau - Création du REVe3 - Bilan de la concertation -
Décision - Autorisation**

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Préambule

La rue de Macau s'étend du rond-point de la porte du Médoc jusqu'au canal du Despartins, limite de la commune de Parempuyre, sur une longueur d'environ 2,5 kilomètres (voir le plan de situation annexé).

A son extrémité nord, la rue de Macau devient l'avenue du XI novembre au niveau de l'entrée de Ludon-Médoc.

L'objectif de développement du réseau cyclable de Parempuyre s'inscrit à une échelle plus large dans les grands objectifs fixés par la stratégie mobilité, le PLU et le PCAET de Bordeaux Métropole concernant le développement de l'usage du vélo. La métropole souhaitant atteindre une part modale de 15% dédiée aux déplacements à vélo, il faut donc garantir la sécurité, l'accessibilité, le confort de l'espace public pour les cyclistes, et organiser la cohabitation des usagers de l'espace public.

L'ambition pour la métropole est donc d'étendre très largement son réseau cyclable afin de rendre le maillage du territoire plus efficient, et ainsi proposer des parcours continus et sécurisés. Cette volonté a été reprise dans le plan vélo 2012-2020, et réaffirmée pour la période 2017-2020 avec 70 millions d'euros consacrés à l'installation de nouvelles stations en libre-service, la mise en place de nouveaux dispositifs de stationnement, et le renforcement de la sécurité.

Localisée dans le prolongement de la RD 210, axe direct permettant de relier le Haut Médoc au centre de Bordeaux, la rue de Macau fait l'objet d'un important trafic routier aux heures de pointe. Ce fort trafic s'accompagne de vitesses moyennes supérieures à la vitesse réglementaire.

Des aménagements sont donc à prévoir sur cet axe, afin d'apaiser la circulation (plateau surélevé, chicane, refuge pour piétons, giratoire, ...), sécuriser les traversées (notamment au droit de l'école et des voies adjacentes) et permettre une meilleure cohabitation des usagers. Les cyclistes pourront relier à terme le centre de Ludon-médoc en site propre, puisque la commune commence dès cette année des aménagements cyclables en direction de Parempuyre.

Hors agglomération, sur la commune de Ludon-Médoc, un tronçon sera nécessaire pour assurer la continuité entre les différents aménagements de la métropole et de la commune. Des contacts ont été pris en ce sens, avec les services du conseil départemental de la Gironde.

2 – Objectifs du projet

La rue de Macau devra continuer à assurer son rôle d'itinéraire intercommunal, tant pour les véhicules automobiles que pour les cyclistes.

Cette voie longe un espace naturel sensible (zone humide) dans sa partie nord, et les travaux prévus devront tenir compte de ce contexte (dates de travaux, organisation du chantier, aménagement, ...). Dans sa partie sud, la rue de Macau dessert des équipements publics : groupe scolaire, mairie, église.

Elle traverse également une zone pavillonnaire, où sont présents quelques magasins et quelques activités économiques.

La ligne de bus n°22 utilise également cette rue, ainsi que les bus scolaires desservant l'école.

Cette piste cyclable devra rejoindre l'actuelle piste cyclable bidirectionnelle située sur le côté ouest de la rue de Bordeaux, en direction de Blanquefort.

Le projet de réaménagement vise donc à requalifier cet espace public afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Créer une piste cyclable bidirectionnelle aux normes du réseau REVe entre le pont sur le canal du Despartins et la piste existante au sud du rond-point du Médoc ;
- Créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons de part et d'autre de la voie ;
- Mettre aux normes les arrêts de bus ;
- Maintenir une chaussée à double sens de circulation en la recalibrant ;
- Faire diminuer la vitesse moyenne sur la partie nord de la rue de Macau ;
- Proposer ou maintenir des poches de stationnement au droit des activités économiques ;
- Sécuriser les carrefours intermédiaires, notamment les traversées des piétons et cyclistes, et en particulier au niveau du groupe scolaire ;
- Maintenir les arbres d'alignement existants et proposer des espaces plantés partout où cela sera possible ;
- Préserver au maximum les fossés existants, renforcer le réseau d'assainissement pour les eaux pluviales là où cela sera nécessaire ;

3 – Concertation

3.1 - Modalités

Par délibération n°2023-367 en date du 30 juin 2023, le Conseil Métropolitain a décidé de l'ouverture de la concertation réglementaire concernant le projet de réaménagement de la rue de Macau.

La concertation a été ouverte le 1er septembre 2023. La publicité s'est faite par voie de presse le 18 août 2023 dans le journal Sud-Ouest.

Conformément à la délibération du 30 juin 2023, la concertation a pris les formes suivantes :

- Dépôt d'un dossier consultable aux jours et heures d'ouverture au public et d'un registre permettant de consigner les observations du public en mairie de Parempuyre et dans les locaux de la Métropole (Pôle Territorial Ouest, Direction du Développement et de l'Aménagement) ;
- Insertion du même dossier sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/>) et mise en place de pages dédiées permettant de recueillir les avis et observations du public directement via ce site ;
- La tenue d'un stand au forum des associations de Parempuyre ;
- La tenue d'une réunion publique de présentation de l'étude préliminaire avant sa finalisation ;
- La distribution de questionnaires aux riverains du projet ;
- Le déploiement de différents supports de communication (flyers, sites internet de la Ville de Parempuyre et de la Ville de Ludon-Médoc, journal municipal...). L'organisation de deux ateliers, à destination des enfants et des adultes (riverains, commerçants, associations ...) ;
- La tenue d'un stand sur la plaine des sports ;
- La tenue d'une réunion publique de restitution de la concertation et de présentation

de l'avant-projet issu de cette concertation.

Le dossier initial contenait une notice explicative, un plan de situation et un plan d'étude préliminaire issu du programme.

La réunion publique s'est tenue le 19 septembre 2023, et a rassemblé 17 participants.

La clôture de la concertation, initialement prévue au 30 novembre 2023, a été repoussée au 31 janvier 2024. Elle a été annoncée par voie de presse dans le journal Sud-Ouest le 24 janvier 2024 et sur le site de la participation le 16 novembre 2023.

3.2 – Bilan

Le bilan de la concertation est joint en annexe.

Globalement, le projet est attendu par les habitants et les usagers car il va permettre d'améliorer le confort et la sécurité des cyclistes, mais aussi des piétons, tout en ralentissant les véhicules sur cet axe très fréquenté.

Les participants à la concertation ont un avis globalement favorable sur le projet, et en comprennent l'intérêt général.

Cependant la réunion publique et les premiers retours sur le site de la participation ont rapidement fait apparaître la nécessité d'étudier une variante de tracé sur la partie la plus urbaine du projet, faisant passer la piste cyclable du côté est au côté ouest.

La plupart des critiques concernant le projet portant sur cette question du tracé, cette demande a été étudiée en cours de concertation, et les premières esquisses de cette variante ont été présentée dès l'atelier adulte du 19 octobre 2024.

La mise en ligne le 28 novembre 2023 d'un plan plus détaillé de cette variante a entraîné le report de la date de clôture afin que tous puissent en prendre connaissance. La prise en compte de cette demande en cours de concertation a été très bien accueillie par les participants, sans impact notable pour le projet.

Le bilan de la concertation détaille les contributions issues des différents supports de concertation (registre, site internet, questionnaires, réunion publique du 19 septembre 2023, ateliers et stands).

Il précise également les réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la Ville de Parempuyre, et la manière dont les contributions ont orienté la conception de l'aménagement.

Au vu des réponses apportées par Bordeaux Métropole ou la Ville de Parempuyre, ainsi qu'aux modifications apportées au projet, déjà intégrées ou à venir, il apparaît pertinent de poursuivre l'opération.

4 – Arrêt du projet / confirmation de la réalisation de l'aménagement

Localisée dans le prolongement de la RD 210, axe direct permettant de relier le Haut Médoc au centre de Bordeaux, la rue de Macau fait l'objet d'un important trafic routier aux heures de pointe. Ce fort trafic s'accompagne de vitesses moyennes supérieures à la vitesse réglementaire.

Actuellement les aménagements adaptés aux cyclistes sont présents sur la séquence sud de cet axe, mais prennent fin à partir de l'entrée de ville de Parempuyre, au niveau du rond-point de la porte du Médoc. A terme, l'objectif métropolitain est de permettre un parcours cyclable continu depuis Bordeaux jusqu'à Ludon-Médoc en garantissant la sécurité, l'accessibilité, le confort de l'espace public pour les cyclistes, et organiser la cohabitation des usagers de l'espace public.

Le parti d'aménagement retenu consiste donc à

- Requalifier la voie en réduisant l'emprise de la chaussée à 6m ;
- Créer une piste cyclable aux normes du réseau REVE (largeur de 3m) côté ouest de la rue entre la rue de Bordeaux et la rue du Général de Gaulle, puis côté est de la rue du Général de Gaulle jusqu'à la sortie d'agglomération ;
- Proposer des trottoirs confortables ;
- Apaiser la circulation par l'aménagement de plateaux surélevés sur plusieurs carrefours et la création d'un giratoire au carrefour de la rue Marcel Bensac ;
- Créer une passerelle permettant de traverser le canal du Despartin ;
- Maintenir le stationnement existant partout où cela sera possible.

A ce stade, le coût total du projet est estimé à 3 900.000 € TTC, hors acquisitions foncières, enfouissement des réseaux, éclairage public, signalisation, éventuelles mesures de compensation écologique et ouvrage de franchissement du canal du Despartin.
La poursuite des études permettra de recalculer ce budget initial, définir les autres coûts encore inconnus à ce stade du projet, et confirmer leur réalisation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2023-367 en date du 30 juin 2023 ouvrant la concertation relative au projet de création du Réseau Express Vélo numéro 3 sur la rue de Macau à Parempuyre ;

VU les observations inscrites dans les registres de concertation et sur le site de la participation de Bordeaux Métropole, consultables dans les locaux du Pôle Territorial Ouest ;

VU le bilan de la concertation joint en annexe ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la concertation relative au projet de création du Réseau Express Vélo numéro 3 sur la rue de Macau à Parempuyre s'est déroulée du 1er septembre 2023 au 31 janvier 2024, dans le respect des modalités définies dans la délibération n°2023-367 en date du 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT QUE cette concertation a permis à Bordeaux Métropole de recueillir les questions et préoccupations, ainsi que les attentes des habitants et personnes intéressées par ce projet ;

CONSIDERANT QUE le bilan de cette concertation, qui permettra d'alimenter les réflexions de Bordeaux Métropole, ne remet pas en cause l'opportunité de poursuite du projet selon les objectifs définis par la délibération n°2023-367 en date du 30 juin 2023 ;

CONSIDERANT QUE le projet de création du Réseau Express Vélo numéro 3 sur la rue de Macau à Parempuyre, en proposant une requalification générale de la voie, permet ainsi de créer un itinéraire cyclable aux normes du réseau REVE, d'apaiser la circulation par la création de dispositifs de ralentissement des vitesses, de créer des aménagements continus, sûrs et confortables pour les piétons de part et d'autre de la voie et répond donc aux objectifs du projet soumis à concertation

DECIDE

Article 1: d'arrêter le bilan de la concertation relative au projet de création du Réseau Express Vélo numéro 3 sur la rue de Macau à Parempuyre ;

Article 2: de tenir à disposition du public ce bilan ainsi que les observations relatives à cette concertation, au Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole (Direction du Développement et de l'Aménagement), aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services de la Métropole ;

Article 3: de confirmer la réalisation du projet de création du Réseau Express Vélo numéro 3 sur la rue de Macau à Parempuyre, dans sa nature et ses caractéristiques, telles que présentées ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 juin 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 13 JUIN 2024	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Marie RECALDE
DATE DE MISE EN LIGNE : 14 JUIN 2024	